

U.C.I. MASTERS MONDIAUX
CYCLO-CROSS 2008

SAMEDI 19 JANVIER 2008
DOMAINE PROVINCIAL ZILVERMEER MOL - BELGIQUE

PROGRAMME

<u>CATEGORIE</u>	<u>DUREE</u>	<u>DEPART</u>
Hommes (1943 et plus âgés)	30'	10.03hr
Dames (1958 et plus âgées)	20'	10.02hr
Dames (1959-1968)	25'	10.01hr
Dames (1969-1978)	30'	10.00hr
Hommes (1944-1948)	30'	11.02hr
Hommes (1949-1953)	30'	11.01hr
Hommes (1954-1958)	30'	11.00hr
Hommes(1959-1963)	40'	12.00hr
Hommes(1964-1968)	40'	13.00hr
Hommes (1969-1973)	40'	14.00hr
Hommes (1974-1978)	40'	15.00hr

Inscriptions : sur place dans la permanence, au plus tard une heure avant le départ de chaque série. La préinscription n'est pas nécessaire.

Droits d'inscription : 12.5€ à payer sur place lors de la remise des dossards. Les chèques ne seront pas acceptés.

Titulaires de licence : Les participants doivent posséder une licence officiellement reconnue par l'UCI.

Remise des dossards : Les dossards seront remis à partir de 09.00 hr à la permanence jusqu'à 14.00hr.

Parcours : La longueur est de 2.600mt. Il y a peu de tronçons à pied, seulement le passage de la plage. Sur le parcours se trouve un poste de matériel double, qui est bien indiqué.

Permanence : Domaine provincial Zilvermeer : 09.00hr – 17.00 hr +32-14-82.95.00

RENSEIGNEMENTS GENERALES

- *Mr. Swa Vercammen fax+tél : +32-14-58.72.30
e-mail : swavercammen@skynet.be
- *Mr. Philippe Mariën tél : +32-475-59.80.84
fax : +32-14-22.58.62
e-mail : philippe.marien@telenet.be
- *Dom. Provin. Zilvermeer Zilvermeerlaan 2 2400 MOL
tél : +32-14-82.95.00
fax : +32-14-82.95.01
e-mail : Animatie@zilvermeer.provant.be

Logements et séjour :

- ***Sun Parks Kempense Meren** : Postelsesteenweg 100 2400 MOL
tél : +32-14-81.72.52 fax : +32-14+81.74.94
- ***Domaine Zilvermeer** : Zilvermeerlaan 2 2400 MOL
tél : +32-14-82.95.00 fax : +32-14-82.95.01
e-mail : camping@zilvermeer.provant.be
(chalets de 4 à 6 personnes)
- ***Zilverstrand** : Kiezelweg 17 2400 MOL
tél : +32-14-81.00.98 fax : +32-14-81.66.85
(chalets 4-6 ou 6-8 personnes)
- ***Sporthotel Keiheuvel** : 17^e Esc. Lichtvliegwezenlaan 14 2490 BALEN
tél : +32-14-81.03.01 fax : +32-14-81.04.21

Divers

1. Le vainqueur de chaque catégorie reçoit le maillot officiel de l'UCI.
2. Une cérémonie protocolaire est prévue sur le podium pour les trois premiers athlètes de chaque catégorie, lesquels recevront les médailles correspondantes. (or, argent et bronze)
3. Une série n'est valable comme UCI Masters Mondiaux que quand il y a aux moins 6 partants dans cette catégorie. L'organisation peut, en commun accord avec le Jury, décider à grouper des catégories.
4. Chaque athlète recevra un diplôme en mémoire de cet événement.
5. L'UCI désignera un commissaire international en tant que Président du Jury.
6. L'UCI désignera également l'inspecteur antidopage qui sera responsable pour les contrôles antidopage.
7. Le parcours sera ouvert à l'entraînement dès le 16 janvier.
8. Les participants étrangers sont priés d'apporter les couleurs nationales et l'hymne national sur cassette ou cd.
9. Les coureurs titulaires d'une licence master sont autorisés à participer aux épreuves de cyclo-cross du calendrier international masters de l'UCI avec les exceptions suivantes :
 1. Tout coureur ayant participé aux championnats du monde, championnats continental au coupe du monde, pendant la saison en cours.
 2. Tout coureur ayant été membre, dans la saison en cours, d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.
 3. Pendant la saison en cours, tout coureur classé dans les 200 premiers et toute femme classée parmi les 100 premières du classement individuel cyclo-cross UCI publié après les championnats nationaux en Europe.

Art.5.1.001+15.4.007/011 Règl. UCI

www.wielerbondvlaanderen.be/antwerpen

www.kbwb-rlvb.be

www.uci.ch

